

## Le 1<sup>er</sup> août

La voilà, la grande fête de l'été, celle qui en annonce grosso la moitié, avec les jours qui déclinent déjà un peu, une température parfois chaude et à l'orage, plus froide en fin de soirée, et même parfois tout à fait froide. N'oublie pas ton pull, car si tu es devant le feu, tu auras froid dans le dos.

On écoute les paroles du pacte fédéral de 1291 lu par le Président du village – nous les Suisses, nous sommes quand même les meilleurs ! – on chante, et l'on regarde le feu. On en voit d'autres briller sur les sommets des montagnes. Tout pour faire une grande fête patriotique – ma Suisse chérie - , sans oublier les pétards, les lampions avec la croix suisse, les vésuves et tout le reste, ces artifices de fête.

Les Bioux accueillait le 1<sup>er</sup> août national en 1991, avec diffusion de la cérémonie et de la fête à travers toute la Suisse. La Vallée était grande, ces jours-là.

C'était une fête avec encore un goût de vacances, mais avec une pointe d'amertume de ce qu'elles se fassent si vite. On comptait encore les semaines. Demain ou après-demain, on compterait les jours !

La vie est ainsi faite, il faut du rude pour apprécier ce qui l'est moins, il faut des joies sincères pour goûter à celles qui ne le sont pas du tout. Il faut de l'école, pour apprécier les vacances. Bref, tout est à double tranchant. Chaque médaille a son revers.

On avait écrit sur le premier août autrefois. Voici ce vieux texte de 1991. Vaut-il encore quelque chose ?



Affiche Tinguely de 1991.

Les vacances arrivaient en leur milieu avec le 1<sup>er</sup> Août. Pour celui-ci un feu avait été préparé au bord du lac, immense. Le cortège se formait sur la place de la laiterie. Un tambour irait le premier. Nous prenions le départ quand la nuit tombait. Ce grand cor-

tège se composait des gens d'ici auxquels s'associaient des parents et des enfants qui venaient en vacances au village. Et chacun ou presque avait un lampion. Voici un canard énorme du plus beau vert, un coq rouge, jaune et noir, puis une croix suisse que la bougie placée au fond et qui tremblotte un peu illumine. Il y a des lumières dans les yeux des enfants. Des drapeaux sont aux fenêtres, suisses ou vaudois au vert souvent délavé et aux étoffes si fragiles qu'un coup de vent trop fort les déchirerait. Des petites bougies brûlent dans des godets de plastique rouge avec une croix blanche sur le bord des fenêtres. Les allumettes bengales ont de gros bouts argentés ou de couleur rouge ou verte. Elles dégagent une grosse flamme ronde et une fumée âcre. Ces belles allumettes bengales dans leurs boîtes délicieusement décorées que j'aimais. Car ces boules de feu dans la nuit, c'était le miracle de la lumière. Des pétards éclataient dans nos jambes. Des objets bizarres partaient en sifflant dans l'obscurité, là-bas, du côté de la Sagne quand le cortège n'était pas encore parti, puis en direction du lac quand il longeait les Crettêts. Certains avaient des fusées plein les mains. Ils s'arrêtaient à tous les coins de rues. En plaçaient dans des bouteilles et les allumaient. Les fusées s'élançaient soudain dans le ciel, sous les étoiles où elles éclataient pour retomber dans une gerbe d'étincelles blanches.

Le cortège gagnait déjà le haut du village. Certains devant leur maison allumaient des vésuves dont les flammes montaient progressivement en une gerbe large et dans un bruit de fin du monde. Le cortège tournait devant le Gros Tronc et chez Charles-Elie autrement dit Pitiette, puis descendait bientôt les Chappes pour rejoindre bientôt la rue rectiligne des Crettêts. Au carrefour il y avait Toti pour nous regarder passer. Plus loin, presque au bout de la rue, l'oncle Gut procédait à l'illumination éblouissante de la façade de sa maison grise à coup de gros vésuves que la tante Marie allumait. Ils avaient reconnu leurs neveux. On se saluait d'un mouvement de la tête ou d'un signe de la main dans cette lumière violente et éphémère. Toutes les maisons étaient décorées. Le cortège poursuivait jusque chez Imboden qui se trouve entre le Pont et les Charbonnières; puis il tournait et prenait finalement le chemin du bord du lac pour rejoindre le feu.

Monsieur le président du village, en ce temps-là Gérard Rochat, lisait le pacte de 1291. La Suisse alors avait été fondée. Ce pays que nous devons aimer, que nous aimions réellement d'ailleurs et d'un amour qui ne s'est pas perdu, et défendre contre un agresseur toujours possible. L'histoire nous prouvait la nécessité de faire front avec courage et ténacité. Le feu s'allumait d'un coup. Ils y avaient versé deux estagnons de pétrole. Nos chants montaient dans le ciel, héroïques. Il ne faisait pas toujours très chaud, même en ce début d'août. A la montagne les soirées d'été vous réservent souvent des surprises. Certes on se brûlait le visage près du feu, mais sitôt éloignés dans la nuit, le froid vous glaçait le dos. Des fusées, quoique plus rares, montaient encore en sifflant dans le ciel. Elles montaient au-dessus du lac qu'elles illuminaient un peu avant de retomber dans son obscurité inquiétante. Et puis la fête déjà se finissait, tout au moins pour nous qui ne participions pas à la partie officielle qui se donnait parfois au local et où s'écouteraient parler les maîtres du discours et de la périphrase.

Le lendemain, 2 août, avec mon cousin François, s'il faisait mauvais temps, nous errions par le village pour récupérer ce qu'une fête qui utilise beaucoup d'artifices laisse derrière elle. Nous espérions, dans notre passion qui ne se démentirait pas au fil des années, découvrir des choses qui n'auraient pas servi. Mais nous étions toujours déçus, ne ramenant chez la grand-mère, notre pied-à-terre consacré, que des vésuves carbonisés dont nous ne saurions pas que faire.

Et ce début d'août nous faisait prendre conscience que les vacances ne sont pas éternelles, qu'elles ont même une fin. L'ambiance déjà n'était plus la même, à cause des ouvriers d'usine qui étaient revenus — étaient-ils allés à Rimini? — et qui avaient recommencé leur travail. Et cette fin-là se rapprochait. Insensiblement, mais sûrement. Un grignotage impitoyable, presque tragique. Quelque chose en nous commençait à s'étioler.

L'oncle Emile et la tante Ada, les parents de François, logeaient aux Crettêts pour cette période de vacances d'été. Ils louaient l'appartement au-dessus de chez l'oncle Jean. C'est là que j'irais aussi retrouver mon cousin quand nous ne serions pas chez la grand-mère, un peu plus tard dans mon enfance il me semble. Il y

avait ces deux pôles dans ma vie en ces périodes d'été. Le haut du village et les Crettêts où je me rendais surtout le soir qui voyait beaucoup d'enfants, d'ici ou d'ailleurs, dans le jardin public.

Monsieur le président du village, en ce temps-là Gérard Rochat, lisait le pacte de 1291. La Suisse alors avait été fondée. Ce pays que nous devions aimer, que nous aimions réellement d'ailleurs et d'un amour qui ne s'est pas perdu, et défendre contre un agresseur toujours possible. L'histoire nous prouvait la nécessité de faire front avec courage et ténacité. Le feu s'allumait d'un coup. Ils y avaient versé deux estagnons de pétrole. Nos chants montaient dans le ciel, héroïques. Il ne faisait pas toujours très chaud, même en ce début d'août. A la montagne les soirées d'été vous réservent souvent des surprises. Certes on se brûlait le visage près du feu, mais sitôt éloignés dans la nuit, le froid vous glaçait le dos. Des fusées, quoique plus rares, montaient encore en sifflant dans le ciel. Elles montaient au-dessus du lac qu'elles illuminaient un peu avant de retomber dans son obscurité inquiétante. Et puis la fête déjà se finissait, tout au moins pour nous qui ne participions pas à la partie officielle qui se donnait parfois au local et où s'écouterait parler les maîtres du discours et de la périphrase.

Le lendemain, 2 août, avec mon cousin François, s'il faisait mauvais temps, nous errions par le village pour récupérer ce qu'une fête qui utilise beaucoup d'artifices laisse derrière elle. Nous espérons, dans notre passion qui ne se démentirait pas au fil des années, découvrir des choses qui n'auraient pas servi. Mais nous étions toujours déçus, ne ramenant chez la grand-mère, notre pied-à-terre consacré, que des vésuves carbonisés dont nous ne saurions pas que faire.

Et ce début d'août nous faisait prendre conscience que les vacances ne sont pas éternelles, qu'elles ont même une fin. L'ambiance déjà n'était plus la même, à cause des ouvriers d'usine qui étaient revenus — étaient-ils allés à Rimini? — et qui avaient recommencé leur travail. Et cette fin-là se rapprochait. Insensiblement, mais sûrement. Un grignotage impitoyable, presque tragique. Quelque chose en nous commençait à s'étioler.

L'oncle Emile et la tante Ada, les parents de François, logeaient aux Crettêts pour cette période de vacances d'été. Ils louaient l'appartement au-dessus de chez l'oncle Jean. C'est là que j'irais aussi retrouver mon cousin quand nous ne serions pas chez la grand-mère, un peu plus tard dans mon enfance il me semble. Il y

avait ces deux pôles dans ma vie en ces périodes d'été. Le haut du village et les Crettêts où je me rendais surtout le soir qui voyait beaucoup d'enfants, d'ici ou d'ailleurs, dans le jardin public.



Construction et présentation d'un petit char du premier août avec dom Pontius et Guillaume Tell.



Le premier août plus encore pour les enfants que les adultes. Tenir son lampions, quel bonheur !



In nomine domini Amen. Honestati publici et utilitati publice prouidet dum pacta que et pacis statu debito solidantur. Hinc ita unius, quod homines uallis vranie uniuersaliter  
uallis de Swere ac omnes boni inuicem amantur uallis inferioris malis ipsi attendentes ut se et sua magis deo ualentur et in statu debito melius seruire fide  
bona promerant tunc sibi assistit auxilio alio quolibet ac fauore plenis et rebus in uallis et de toto posse toto usque in omni ac singulis que eos ad alium de ipsi aliquando  
intulerunt uolentiam molestiam aut iniuriam ipsorum et rebus malis quibus machinando ac in omnibus eventibus quibus uniuersaliter promissum alii accedere et necesse fuit ad succedendum.  
et in expensis ipsi prout fuerunt que malis quibus resistere iuris uindictam plene super acceptis iuramento absque dolo fraudis antiqua predictorum forma iuramento uallia preteritis inuocato  
Ita tam quod quibus homo unius sui nosse dicitur dno suo iuramentum sibi tenent et seruire. Quomodo est sicut et fauore unius promissum statum ac ordinatum ut in uallis preteritis nullum  
iudicium quod ipse officium aliquid per se peccata aliquid prout in quibus incola ut promissum nullum fuit aliquid accepimus in acceptum. Si uero dissensio sicut fuit in aliis spiritibus preteritis  
res de spiritibus accede debet ad suspendendum discordiam in preteritis prout ipsi uidebitur expedire. et quod ipsa respuer ordinacione alii dno debent fore spiritibus. Supra omnia aut in ipse  
statum ut quod alii fraudulenter et sine culpa reuocantur in rebus suis amantur in sua de deo maleficio ualere ostende inuocantur in rebus nectandis culpa exigentibus. et si  
fratrum dilectus nunquam remaneat de. Exceptores et defensores preteritis malefactoribus a uallis sequeandi sunt donec a iuramentis prouide reuocentur. Et quod si quibus de spiritibus die ser  
uocare sicut fraudulenter prout dno ualuerit si nunquam in rebus prout agnoscant. Et si quibus de malefactoribus fuerit et defendunt in uallis satisfactione plene de dampnificatio. Ad  
hec si quibus de iuramentis alii rebus spoliantur ut dampnificatio quibus si res nocent in uallis possunt repari siuari debet ad penam sicut in iusticia lesis satisfactionem. Insuper nullus ege  
debet prout dno si in malefactoribus debitor. Et si deus omnia in rebus de licentia sui iudicis spoliati. Et hec quibus obedire de suo iudicio et ipse si necesse fuit iudice ostende ipse  
Et si parte prout debet iuri. Et si quis iudicio rebellis est in re ac de ipse prima quibus de spiritibus dampnificatio fuit prout inuocant ad plene satisfactionem inuocantur appellat tenent  
unius. Si uero guerra ut discordia in re aliis de spiritibus sicut fuit in ipsi una largitum iusticia in satisfactionem in car reape pleniter rebus defendit tenent iuramentum. Supra  
scripta statum prout uoluntate libere ordinari debent dno iuramentum unius. In cuius facta euentum plenis instrumentum ad personam predictorum stem. Sigillo preteritis  
tunc uniuersaliter et uallia est inuocantur. Actum Anno domini. m. cc. lxxxi. primo. Incipiente mensis. Au. 871. It.



Le pacte fédéral de 1291.